

 <p>CENTRE HOSPITALIER DE MÂCON</p> <p>RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE</p> <p>INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANTS DE MÂCON</p>	<p>INFORMATIONS SUR LES EPREUVES DE SELECTION FORMATION AIDE-SOIGNANTE</p> <p>Réf. : IF-DOC-019</p>	<p>Version : 1</p>  <p>GROUPE HOSPITALIER BOURGOGNE MÉRIDIIONALE</p>
--	--	--

**INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
ET D'AIDES SOIGNANTS**
Boulevard Louis Escande
71018 MÂCON Cedex
Tel : 03-85-27-51-07
[e.mail : ifsi@ch-macon.fr](mailto:ifsi@ch-macon.fr)
[Site internet : www.ifsi-macon.fr](http://www.ifsi-macon.fr)

I.F.A.S. DE MÂCON

INFORMATION SUR LA SELECTION JUIN 2025

DONNANT ACCES A LA FORMATION

AIDE-SOIGNANTE – RENTREE SEPTEMBRE 2025

MAJ : Octobre 2024

1 – INFORMATIONS, DATES A RETENIR ET CONSIGNES A RESPECTER

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation aide-soignante

L'entretien d'une durée de 15 mn est réalisé par un jury composé d'un formateur et d'un aide-soignant. Ces entretiens se dérouleront sur la période du 11 juin au 19 juin, selon le nombre de candidats et sur convocation individuelle envoyée au candidat.

Le nombre de places pour cette rentrée de septembre 2025 sera de 45 (promotions professionnelles comprises).

L'admission définitive est subordonnée :

- ✚ **A la production, le jour de la rentrée**, d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé par l'ARS, attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.
- ✚ **A la production, le jour de la rentrée**, d'un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues le cas échéant par les dispositions du titre 1^{er} de la troisième partie législative du code de la santé publique.

Entrée en formation aide soignante de septembre 2025, organisation de la sélection :

PLANIFICATION	ECHEANCES
Ouverture des inscriptions	A partir du mercredi 8 janvier 2025. Dossier à télécharger sur note site internet www.ifsi-macon.fr en page d'accueil (actualités)
Date limite d'inscription	Lundi 9 juin 2025 (cachet de la poste faisant foi), ou entre 8h et 16h impérativement en main propre au secrétariat de l'IFSI
Entretiens avec le jury d'admission	Sur la période du 11 juin au 19 juin 2025 sur convocation individuelle
Affichage des résultats d'admission	Vendredi 27 juin 2025 à 14h00 sur le site internet de l'institut, à l'institut et par courrier individuel aux candidats
Rentrée	Lundi 25 août 2025

Selon l'article 6 de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par les arrêtés du 12 avril 2021 article 1, les candidats envoient leur dossier en recommandé/AR ou le déposent directement au secrétariat de l'IFAS de MACON entre 8h et 16h.

3 – PIÈCES A FOURNIR POUR LE DOSSIER

A fournir par tous les candidats pour le dossier d'inscription

- La fiche d'inscription remplie et signée avec une photo d'identité récente, en couleur, format 4,5 X 3,5, collée à l'emplacement réservé.

- Les pièces justificatives demandées sur la fiche d'inscription numérotées de 1 à 10.

ATTENTION

**Les pièces numérotées 1-2-3-4 et 10 sur la fiche d'inscription sont à fournir impérativement.
Une seule de ces pièces manquantes entrainera le refus du dossier et le retour de ce dernier.**

 <p>RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE</p> <p>INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET D'AIDES-SOIGNANTS DE MACON</p>	<p>DECLARATION CNIL</p> <hr/> <p>Réf. : IF-FOR-028</p>
--	---

L'affichage des résultats de sélection à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers et l'Institut de Formation Aides Soignants de MACON paraîtra sur le site Internet de l'IFSI-IFAS.

Selon la CNIL¹, le droit de regard sur ses propres données personnelles vise aussi bien la collecte des informations que leur utilisation. Ce droit d'être informé est essentiel car il conditionne l'exercice des autres droits tels que le droit d'accès ou le droit d'opposition.

*« Toute personne a la possibilité de s'opposer, pour des motifs légitimes,
à figurer dans un fichier ».*

A ce titre, il vous est demandé de **cocher la réponse qui vous convient** ci-dessous :

- J'accepte** que mon nom figure sur une liste des candidats diffusée sur le site Internet de l'IFSI-IFAS de Mâcon pour les épreuves de sélection et les parutions à venir en cas d'admission définitive.
- Je refuse** que mon nom figure sur une liste des candidats diffusée sur le site Internet de l'IFSI-IFAS pour les épreuves de sélection et les parutions à venir en cas d'admission définitive.

NOM (de jeune fille, suivi du nom d'épouse) - **Prénom** :

Date : __ / __ / 2025

Signature

¹ Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

SELECTION AIDE SOIGNANTE JUIN 2025 - RETREE DE SEPTEMBRE 2025
 FICHE D'INSCRIPTION DANS L'INSTITUT DE FORMATION AIDES SOIGNANTS DE MACON
Pour des raisons de lisibilité, veuillez remplir ce document en majuscules
 (adresse mail comprise)

(Avant de remplir les rubriques ci-dessous, lisez attentivement la notice jointe)

NOM : _____

NOM D'EPOUSE : _____

PRENOM(S) : _____

DATE DE NAISSANCE : ____ / ____ / ____ à ____ à NATIONALITE : _____

SEXE : M F

ADRESSE : N° ET RUE _____

Adresse suite _____

CP _____ Ville _____

MAIL (en majuscules) : _____

TELEPHONE (obligatoire) : _____ PORTABLE : _____

PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER DE SELECTION

- 1 Une copie de pièce d'identité
- 2 Une lettre de motivation **manuscrite**
- 3 Un Curriculum Vitae
- 4 **Un document manuscrit** relatif au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. **Ce document ne doit pas excéder deux pages.**
- 5 Copie des originaux des diplômes ou titres traduits en français.
- 6 Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
- 7 Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).
- 8 Pour les ressortissants hors union européenne, un titre de séjour valide pour toute la période de formation.
- 9 Justificatif n° identifiant pôle emploi (pour les demandeurs d'emploi)
- 10 L'attestation CNIL jointe complétée et signée

Situation avant l'entrée en formation

Salarié Joindre impérativement la prise en charge des frais de formation par votre employeur

Demandeur d'emploi Indemnisé N° identifiant pôle emploi : _____ (joindre un justificatif)
 Non indemnisé

Date d'inscription à Pôle emploi : _____

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document.

A _____ le ____ / ____ / 2025 SIGNATURE _____

PHOTO D'IDENTITE
 COULEUR RECENTE

A COLLER

N° Concours : _____

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS
 LE 9 JUIN 2025

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATIF

- VERIFICATION DES PIECES DU DOSSIER**
- 1 - Photocopie recto/verso pièce d'identité
 - 2 - Lettre manuscrite
 - 3 - CV
 - 4 - Document **manuscrit** (2 pages)
 - 5 - Copies des diplômes ou titres en français
 - 6 - Copies résultats ou appréciations scolaires
 - 7 - Attestations travail ou appréciations employeurs
 - 8 - Titre de séjour valide à l'entrée en formation
 - 9 - Justificatif N° identifiant pôle emploi
 - 10 - Attestation CNIL
- Accepté _____
 Refuse _____

Attention : Les pièces 1 - 2 - 3 - 4 et 10 (ci-dessus) sont à fournir impérativement dans votre dossier. Une seule de ces pièces manquantes entrainera le refus du dossier.

NE PAS PLIER MERCI

Modalités de financement des formations d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture, d'ambulancier, d'accompagnant éducatif et social

	Ma situation avant l'entrée en formation	Financement du coût de la formation
Je suis en formation initiale (sans rupture de scolarité) <u>avant la formation</u> . (hors formation AES)	<ul style="list-style-type: none"> - je suis scolarisé - je suis une préparation au concours après mes études et avant l'entrée à l'école 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge par le Conseil régional du coût de la formation - Frais d'inscription à la charge de l'apprenant (en parcours complet et partiel) à hauteur de 184€ - Possibilité de déposer une demande de bourse pour les parcours complets seulement.
Je suis demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi	<p>Pour les parcours complets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - je suis inscrit à Pôle emploi au plus tard la veille de l'entrée en formation toutes catégories confondues hors contrat d'apprentissage - je ne suis pas titulaire d'une qualification professionnelle dans les 2 ans précédant l'entrée en formation sauf CAP Petite enfance - je n'ai pas obtenu un diplôme paramédical et/ou relevant du secteur social - je ne suis pas démissionnaire d'un CDI à temps plein ou partiel dans les 4 mois précédant l'entrée en formation - je ne suis pas en congé parental <p>Pour les parcours partiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - je suis titulaire d'un BAC PRO SAPAT / ASSP + critères ci-dessus (hors formation AES) <p>Pour les parcours "passerelles" :</p> <p>je suis titulaire d'un des diplômes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - auxiliaire de puériculture, aide-soignant, ambulancier, assistant de vie aux familles, aide médico-psychologique, auxiliaire de vie sociale, mention complémentaire aide à domicile 	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en charge par le Conseil Régional du coût de la formation pour les parcours complets et partiels issus des bacs pro SAPAT / ASSP ATTENTION ! Les titulaires d'un BAC PRO SAPAT OU ASSP ne seront pas pris en charge sur parcours complet. - Prise en charge des formations AES par le Conseil régional dans le cadre de l'appel à projets - Frais d'inscription à la charge de l'apprenant (en parcours complet et partiel) à hauteur de 184€ - Impossibilité de déposer une demande de bourse <p>Formulaire de demande de prise en charge à retirer auprès des écoles ou sur le site du Conseil Régional</p>
Je suis sans emploi	<ul style="list-style-type: none"> - je ne suis pas inscrit à Pôle Emploi 	<p>Pas de prise en charge : autofinancement possible</p> <ul style="list-style-type: none"> - contacter son employeur pour étudier la possibilité de la prise en charge du coût de la formation - contacter Transitions Pro Bourgogne Franche-Comté (projet de transition professionnelle) pour la prise en charge du coût de la formation
Je suis salarié	<ul style="list-style-type: none"> - je travaille dans un établissement public - je travaille dans un établissement privé 	<ul style="list-style-type: none"> - contacter Transitions Pro Bourgogne Franche-Comté (projet de transition professionnelle) pour la prise en charge du coût de la formation